

24.01.2005 - 15:45 Uhr

L'aéroport de Francfort va racheter des propriétés résidentielles - Indemnités pour les vols à basse altitude

FRANCFORT, Allemagne (ots) -

- Lancement du programme d'indemnités d'expropriation volontaire "Fraport Casa"

En vue de la construction de la piste d'atterrissage nord-ouest à l'aéroport de Francfort (FSE : FRA), Fraport AG vient de lancer un programme volontaire pour le rachat de propriétés résidentielles ou l'indemnisation des propriétaires de maisons qui seront survolées à des altitudes relativement basses après l'expansion de l'aéroport.

Plus de 1 200 maisons à Florsheim/Main sont concernées par le programme Fraport Casa. Fraport est conscient qu'une nouvelle piste d'atterrissage et l'élargissement des installations aéroportuaires créeront des désagréments supplémentaires qui ne pouvaient pas être prévus. Le programme Fraport Casa a été conçu pour indemniser les résidents.

Pour des raisons de non-discrimination, ce programme volontaire concernera également certaines zones résidentielles de Raunheim (au sud de Florsheim/Main), qui sont déjà survolées à très basse altitude, ainsi que cinq à dix maisons à Kelsterbach.

Jusqu'à présent inédit en Europe, le programme Fraport Casa a été officiellement lancé. Une brochure d'information sera distribuée dans les zones concernées par ce programme.

A l'instar du programme actuel de réduction du bruit mis en oeuvre par FRA, la société aéroportuaire établira un bureau d'information pour le programme Fraport Casa au Frankfurt Airport Center (FAC 1), en face du Terminal 1, où des experts de Fraport recevront deux fois par semaine les résidents intéressés pour discuter des détails du programme.

La zone de survol concernée est définie en fonction d'une altitude de vol de 350 mètres au dessus du sol. Comprenant une zone centrale de 180 m de large et des zones de transition de 60 m de large (vers la gauche et vers la droite), la zone totale affectée a une largeur de 420 m.

Les propriétaires de biens résidentiels, qui ont acheté ou construit leur maison avant le 10 juin 2002, pour autant que leur maison n'était pas à proximité de la trajectoire d'atterrissage, bénéficient de ladite protection de confiance. C'est à la date ci-dessus que le rapport d'évaluation de l'aménagement du territoire a été présenté en conclusion de la procédure d'aménagement qui a conclu que la piste d'atterrissage nord-ouest était le site préféré par FRA pour sa nouvelle piste.

Les propriétaires de maisons dans la zone centrale de Florsheim/Main peuvent demander à Fraport de racheter leur maison ou de payer une indemnité de 150 euros par mètre carré de surface habitable, pour autant qu'ils étaient propriétaires avant le 10 juin

2002. Pour les propriétaires résidant dans les zones de transition, Fraport paiera respectivement 100 euros et 50 euros par mètre carré.

Les propriétaires dans les zones affectées de Florsheim/Main et ceux de Raunheim qui ont acquis ou construit leur maison après le 10 juin 2002 auront droit à une indemnité de 100 euros par mètre carré, s'ils sont situés dans la zone centrale ou la zone de transition 1, et de 50 euros par mètre carré s'ils sont situés dans la zone de transition 2.

Comme condition préalable au paiement de toute indemnité, le propriétaire est tenu d'inscrire au registre foncier qu'il tolère tout impact émanant des activités aéroportuaires. Les propriétaires de Raunheim pourront percevoir des indemnités avant même que la piste nord-ouest soit opérationnelle. Le paiement des indemnités pour les résidents des Florsheim/Main sera seulement effectué après l'ouverture de la piste d'atterrissage. Le paiement pour le rachat des propriétés résidentielles dans cette communauté sera également effectué après l'ouverture de la piste. Il en ira de même pour les maisons concernées à Kelsterbach.

Le prix d'achat sera fixé par un expert assermenté mandaté par Fraport en fonction de la valeur au marché libre de propriétés similaires avoisinantes qui ne sont pas gravement affectées par le bruit des avions. Cela signifie que la piste d'atterrissage nord-ouest n'est pas un facteur influençant ce prix sur le marché, indépendamment de la date à laquelle un contrat de vente est passé entre le propriétaire et Fraport.

Fraport AG propose des informations détaillées sur le programme Fraport Casa. Comme mentionné ci-dessus, les propriétaires concernés recevront une brochure contenant tous les détails nécessaires. A partir du 31 janvier, le bureau d'information Fraport Casa ouvrira au FAC 1 (Section D, niveau 3) le lundi et le mercredi de 14h00 à 19h00. Pour de plus amples informations, contactez la ligne téléphonique spéciale de Fraport AG au 0800-2345679. Dès la mi-février, l'Infomobile de Fraport parcourra les zones concernées par le programme Fraport Casa afin d'informer les résidents intéressés.

Contact:

Fraport AG Frankfurt Airport Services Worldwide
Robert A. Payne
B.A.A. - Manager International Press
Press Office (Dept. UKM-PS)
Corporate Communications (UKM)
60547 Francfort/Main, RFA
Tél. +49/69/690/78547
Fax: +49/69/690/60548
Courriel: r.payne@fraport.de
Internet: www.fraport.de

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001508/100485261> abgerufen werden.